



Rapport de Mission CIRAD Sainte Lucie – 19 et 20 avril 2011

Objectifs de la mission

- *1. obtenir les pièces administratives, Mutual Transfer Agreement (MTA) et Permis d'importation (PI), afin de permettre l'introduction rapidement des vitroplants des nouveaux hybrides résistants à Sainte Lucie*
- *2. disposer d'informations sur le terrain afin d'établir des propositions de systèmes de culture innovants*

Déroulement

19 avril

11h30 Arrivée

13h00 Réunion NFTO (National Fair Trade Organization et BPMU (Banana Production Management Unit, visite au MAO

16h30 Visite parcelle gouvernementale BBMU, Roseau

20 avril

7h50 Départ C. Amar

8h00 Visites terrain L. Fabry et P. Meynard

14h20 Départ L. Fabry et P. Meynard

Cette mission a permis au cours de la réunion BPMU et NFTO de présenter à nouveau les objectifs et la durée du projet, d'alerter sur l'absence de démarrage des opérations à Sainte Lucie faute des pièces administratives nécessaires à l'introduction des vitroplants de bananiers résistants.

Présents à la réunion BPMU/NFTO:

Sainte Lucie

Gregory AVRIL (Directeur BPMU), Simon LEON (Directeur Technique NFTO)

Martinique

Claire AMAR (CIRAD), Liliane FABRY (IT²)

Guadeloupe

Paul MEYNARD (CIRAD)

Au MAO, les MTA ont pu être enfin signés et le PI sera adressé sous peu. Date est prise alors pour l'envoi rapide des vitroplants, en mai 2011.

La parcelle gouvernementale où seront accueillis les vitroplants (Roseau) est une parcelle présentant déjà une bananeraie entretenue. Il est prévu d'installer l'irrigation prochainement.

Diagnostic général Systèmes de Culture (SdC)

Les exploitations agricoles à Sainte Lucie sont généralement de petite taille en moyenne 2 ha. 95 % des agriculteurs sont engagés dans la certification Fair Trade.

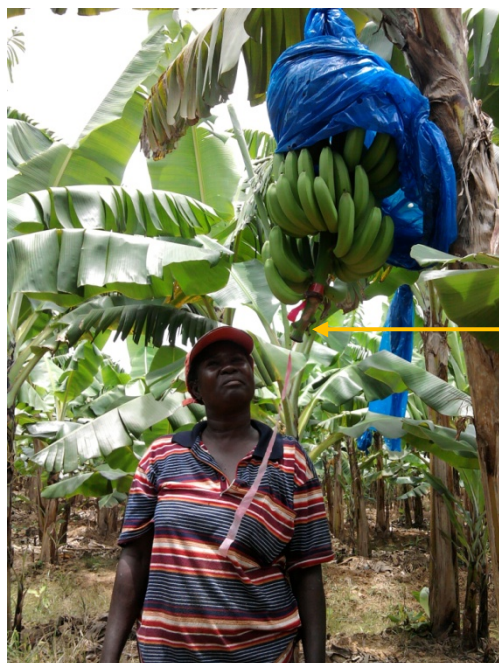
Etat sanitaire

La pression parasitaire vis-à-vis des nématodes et des charançons est très forte. La jachère n'est pas pratiquée en raison de la faible taille des exploitations et de la faible disponibilité en terres. Les planteurs rencontrés préfèrent assurer leur revenu en pratiquant la monoculture. L'utilisation des rejets parasités issus des autres parcelles de l'exploitation contribue au maintien de la pression parasitaire dans le temps et dans l'espace.

La lutte chimique n'est pas systématique. Elle est conditionnée par le cahier des charges du Fair Trade qui préconise un traitement maximum par an, mais elle est surtout tributaire de la trésorerie des exploitants. Elle se résume à un traitement de type 'Vydate' (nématocide/insecticide) tous les deux ans environ.

La fertilisation

Elle se fait à partir d'un engrais complet de type 15- 4 -30, mais les applications restent très variables en fonction des conditions économiques et de l'offre. Ce qui a pour effet des rendements faibles situés entre 10 et 15 tonnes/ha.



Opération de marquage et d'ablation des fausses mains

Le contrôle des adventices

Il se fait manuellement et chimiquement à raison d'un herbicide autorisé par an. Toutefois la réalité semble différente avec plus d'un herbicide par an.

Contrôle manuel et chimique des adventices



Perspectives

Suite aux différentes visites en Guadeloupe et en Martinique certains agriculteurs vont bientôt s'orienter vers le piégeage à partir de pièges attractifs (formations IT2). L'utilisation de cette phéromone devrait permettre de diminuer la pression parasitaire liée aux populations de charançons.

Gestion des mauvaises herbes

Différents points ont été actés pour contrôler les mauvaises herbes par l'utilisation de couverture vivante.

- Favoriser le développement d'une espèce locale intéressante présente dans la parcelle à l'image de ce qui se fait en Guadeloupe et en Martinique sur le kaya blanc (*Cleome rutidosperma*). A Sainte Lucie le kaya blanc colonise naturellement les parcelles de bananier et est traité au même titre que les autres mauvaises herbes. Il à été convenu avec quelques planteurs pilotes de le préserver et de le multiplier par bouturage et par graines sur les autres parcelles.
- Une deuxième action vise à introduire sur les parcelles en production d'autres types de plantes de couverture. Toujours en s'appuyant sur la flore locale nous allons développer des systèmes qui ont été validés en Guadeloupe et en Martinique. Sur ce deuxième point chez certains planteurs nous allons introduire *Drymaria cordata* (petit Mouron) en association avec le bananier. Les planteurs sont sélectionnés et la ressource végétale a aussi été identifiée. Cette action devrait débuter dans les jours qui suivent la mission.

Personnes ressources :

- Madame Claire Amar en Martinique, claire.amar@cirad.fr
- Monsieur Charles Meynard en Guadeloupe, charles.meynard@cirad.fr